L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 30 MARS 1895.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Veuve Margaret Hennessey.

No 14,707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 18 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mars 1895, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile du District Div. D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Donaldson et Bienville et mesure, en mesure américaine, 42 pieds 1 5/10 pouces de face rue Nord Remparts, sur une profondeur de 97 pieds 7 lignes entre lignes parallèles aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 229 Nord Remparts. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1896 aux taux de $720 par an.

2° **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, et désigné par la lettre A, d'après un croquis ou plan dressé par L. J. Fromaux, ingénieur civil, sous date du 20 avril 1889, annexé pour référence à un acte par A. Hero, notaire public, le 9 mai 1889. Le dit lot mesure 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la dite rue Canal, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant borné en arrière par un corridor de 5 pieds 3 pouces de largeur, avec face rue Robertson, en commun avec les dits lots et autres dessins sur la dite place; aussi avec toutes les bâtisses et améliorations désigné par le No 1016 rue Canal.

3° **Un certain lot de terre** dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gîrod, Lafayette, Basin et Franklin, désigné par le No 14, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer, daté le 2 mars 1833 et déposé au bureau de Wm Y. Lewis, notaire en cette ville, et mesurant 28 pieds 6 pouces de face rue Girod sur une profondeur de 110 pieds désigné par le No 14, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer, daté le 2 mars 1833 et déposé au bureau de Wm Y. Lewis, notaire en cette ville, et mesurant 28 pieds 6 pouces de face rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1205 rue Girod.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et le reste à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection desdits billets, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des dits billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix de leur adjudication; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du montant de leur enchère au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17 24 31—av 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de John T. Brenford.

No 42,390.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 18 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 9 novembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Old Magazine et Laurel, et désigné par la lettre A, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, mesurant en mesure américaine, 33 pieds de face rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Old Magazine, et une profondeur au côté opposé de 147 pieds 3 pouces, plus huit pieds vers la rue Old Magazine, sur une ligne parallèle avec la rue Félicité; puis 47 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité, parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection du dit billet. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur du billet. L'acquéreur assumera les taxes, dues et exigibles en 1895 en sus du prix de son adjudication; 10 0/0 comptant du prix de l'enchère sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10mars—10 17 24 31—avril 7 11

Le Plaisir est Fini,
Maintenant Occupons-Nous des Affaires.
Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.
Le Directory de la Ville De la Nouvelle-Orléans pour 1895, de
SOARDS
Donne les nouveaux numéros des maisons et ignore les anciens, entre l'avenue de l'Esplanade, 3me Dist., et la rue Uppertine, 6me Dist., de Remparts au fleuve.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des dettes survenues et des délinquants parmi nos souscripteurs, de directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.
L. SOARDS, Editeur,
326 Commercial Place, coin Camp.
28 2tv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—LA—

BELLE, CONFORTABLE

—ET—

BIEN SITUEE

Résidence en Briques,

Avec Remise

—ET—

Terrains Spacieux ET ORNES,

No 192 rue Félicité,

Entre Colisée et Chestnut, PRES DU PARC COLISEE, Et dans un voisinage tranquille et excessivement raffiné.

La Résidence

En bois à deux étages, Bien située et rémunérative, No 386 RUE CARONDELET, ENTRE **Melpomène et Terpsichore,** —ET— Trois beaux terrains contigus pour bâtir. —ET UNE— Grande Ecurie en briques, RUE JOSEPHINE, Entre Magazine et Constance, A proximité du Marché Magazine, des Ecoles et des Eglises.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Elizabeth McGinty.

No 41,555.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, 9 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 mars 1894 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° **Cette résidence splendide en briques à deux étages** No 192 rue Félicité, entre Chestnut et Collisée, bâtie retirée du trottoir, avec galeries doubles devant avec colonnes Corinthiennes, vestibule, corridors spacieux en haut et en bas, des salons élégants avec arches, salle d'attente, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine de Chine, office, cuisine, chambres pour laver et repasser, compartiments en bas pour le bois et le charbon; six magnifiques chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, en outre deux chambres à domestique au premier étage de la bâtisse du fond qui en est détachée. L'écurie et la remise est une bâtisse substantielle en briques à deux étages construite au fond des terrains et ayant un chemin couvert de la rue Félicité pour s'y rendre.

Les terrains sont spacieux, entourés par une clôture en fer substantielle, avec un grand jardin sur le côté et une arrière cour admirablement pavée, le tout mesurant 84 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Félicité sur environ 126 pieds de profondeur, et est composé des deux portions de terre décrites ci-après, à savoir:

Premièrement, un certain morceau ou certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Collisée, Chestnut et Ste-Marie, désigné par la lettre B, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire public en cette ville, à la date du 8 mars 1870, lequel morceau ou laquelle portion de terre mesure 50 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Chestnut, 125 pieds 4 pouces et 4 lignes (plus ou moins) sur l'autre ligne du côté vers la rue Chestnut et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le dit morceau ou la dite portion de terre étant composé de tout le lot désigné par le No 5, et 17 pieds 11 pouces et 7 lignes du lot adjacent, désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. Ruzenstein, ex-voyer, daté le 7 mars 1880; une esquisse duquel est annexée au dit acte passé pardevant le dit W. J. Castell, ex-notaire, à la date du dit 8 mars 1870.

Et, deuxièmement, un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet et contiguë au morceau ou portion de terre décrit ci-dessus, mesurant environ 34 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Félicité, sur environ 127 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, vers la rue Colisée; le dit lot ou la dite portion de terre étant composé d'une partie du lot primitif désigné par le No 2, pris sur le côté du dit lot No 2, moins 3 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité sur toute la profondeur de ceci, vendu à W. C. Flower, par la veuve et les héritiers de John McGinty, d'après un acte par devant Jas J. Woulfe, notaire, daté le 23 mai 1892. La dite partie de ceci vendue à A. McClokey étant plus rapprochée de la rue Chestnut, et adjacente au lot No 1.

Cette résidence exquise est en bon état, sa construction étant du meilleur matériel aucune dépense ayant été épargnée pour la faire complète dans tous ses détails. Les galeries en bas sont faites en maçonnerie solide et parsemé avec des dalles, les escaliers étant en marbre. Les chambres sont spacieuses, sont des plafonds élevés et de grandes ouvertures, donnant de la clarté et de la ventilation, ornées de cheminées élégantes en marbre avec des lavabos stationnaires et sont admirablement décorées partout. Près du parc Colisée et dans un des voisinages les plus choisis pour une résidence aristocratique dans la ville.

2° **La résidence en bois à deux étages bien située et recouverte en ardoises,** No 386 rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore, avec une jolie clôture un peu retirée du trottoir avec une grande cour devant avec parterre ornementé et pavage Schillinger, ayant galerie double devant, corridors en haut et en bas, ayant dix chambres en tout, citernes, dépendances, etc. Le lot est décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Collisée, Chestnut et Ste-Marie, désigné par la lettre B, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire public en cette ville, à la date du 8 mars 1870, lequel morceau ou laquelle portion de terre mesure 50 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Chestnut, 125 pieds 4 pouces et 4 lignes (plus ou moins) sur l'autre ligne du côté vers la rue Chestnut et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le dit morceau ou la dite portion de terre étant composé de tout le lot désigné par le No 5, et 17 pieds 11 pouces et 7 lignes du lot adjacent, désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. Ruzenstein, ex-voyer, daté le 7 mars 1880; une esquisse duquel est annexée au dit acte passé pardevant le dit W. J. Castell, ex-notaire, à la date du dit 8 mars 1870.

Et, deuxièmement, un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet et contiguë au morceau ou portion de terre décrit ci-dessus, mesurant environ 34 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Félicité, sur environ 127 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé, vers la rue Colisée; le dit lot ou la dite portion de terre étant composé d'une partie du lot primitif désigné par le No 2, pris sur le côté du dit lot No 2, moins 3 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité sur toute la profondeur de ceci, vendu à W. C. Flower, par la veuve et les héritiers de John McGinty, d'après un acte par devant Jas J. Woulfe, notaire, daté le 23 mai 1892. La dite partie de ceci vendue à A. McClokey étant plus rapprochée de la rue Chestnut, et adjacente au lot No 1.

Cette résidence exquise est en bon état, sa construction étant du meilleur matériel aucune dépense ayant été épargnée pour la faire complète dans tous ses détails. Les galeries en bas sont faites en maçonnerie solide et parsemé avec des dalles, les escaliers étant en marbre. Les chambres sont spacieuses, sont des plafonds élevés et de grandes ouvertures, donnant de la clarté et de la ventilation, ornées de cheminées élégantes en marbre avec des lavabos stationnaires et sont admirablement décorées partout. Près du parc Colisée et dans un des voisinages les plus choisis pour une résidence aristocratique dans la ville.

3° **La résidence en bois à deux étages bien située et recouverte en ardoises,** No 386 rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore, avec une jolie clôture un peu retirée du trottoir avec une grande cour devant avec parterre ornementé et pavage Schillinger, ayant galerie double devant, corridors en haut et en bas, ayant dix chambres en tout, citernes, dépendances, etc. Le lot est décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Melpomène et Terpsichore désigné par le No 20, sur un plan dressé par W. J. Thompson, voyer, le 20 janvier 1844, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de R. G. Swinger, ex-notaire public en cette ville, lequel lot mesure d'après le dit plan 28 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Dans un voisinage admirablement amélioré et agréable, en bon état, cette propriété de choix est convenable comme demeure ou comme placement de première classe, commandant des locataires de première classe. Vendue sujette au bail actuel qui expire le 1er octobre 1895, à raison de $510 par an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

3° **L'Ecurie Confortable en Bois et en Briques et le beau lot spacieux** No 220 rue Josephine, entre les rues Magazine et Constance, décrit comme suit: Un certain lot ou certaine portion de terre, situé et étant dans le dit Quatrième District de cette ville, dans le dit îlet borné par les rues Josephine, Magazine, Jackson et Constance, désigné par la lettre B, sur une esquisse annexée à un acte de vente de Thos. C. Salter à Louis Faessel, passé pardevant le dit Castell, ex-notaire, à la date du 6 mai 1869, et aussi sur l'esquisse d'arpentage ci-dessus de P. A. D'Hémécourt, sous-voyer de la ville, datée mars 1893, mesurant d'après les dites esquisses 29 pieds 7 pouces et 1 4/10 de ligne de face à la rue Josephine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, étant tout le lot désigné par le No 13, moins 2 pieds et 8 3/10 de ligne situés du côté le plus rapproché de la rue Constance, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 3 novembre 1854 et déposé au bureau de D. I. Ricardo, ex-notaire public en cette ville.

Vendus sujets au bail actuel du locataire, expirant le 30 novembre 1896, à raison de $240 par an.

4° **Deux certains lots ou portions de terre** situés et étant dans ledit Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Magazine, Jackson et Constance, désignés par les lettres E et F sur une esquisse d'arpentage faite par P. A. D'Hémécourt, sous-voyer de la ville, datée mars 1893, qui y est annexée pour que l'on s'y réfère. Les dits lots de terre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent ensemble d'après la dite esquisse en mesure américaine, 50 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Josephine sur 111 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont formés de et sont parties des lots primitifs, désignés par les lots 17 et 20, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 3 novembre 1844, déposé au bureau de D. I. Ricardo, ex-notaire public en cette ville.

Ces lots splendides sont à proximité du Marché Magazine, des magasins, des églises, des écoles et des lignes de chars urbains, et sont excessivement désirables pour bâtir.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets portant hypothèque afin d'être agréable aux parties intéressées, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection; les polices d'assurance devront être transférées et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 au dessus du prix d'adjudication et déposeront 10 pour cent comptant du prix d'achat afin de lier la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 mars—9 17 24 31—9 av

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Enviable Cottage Double,

Nos 422 et 422 1-2 rue Thalie, Entre les rues Magnolia et Locust. MEUBLES DE MAISON, Etc.

Succession de Mme Marie Dée.

No 45,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune—MARDI, 23 avril 1895, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté du 18 mars 1895 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

L'avantageuse résidence cottage double, Nos 422 et 422 1/2 rue Thalie, entre les rues Magnolia et Locust, retirée de la banquette, avant galerie sur la façade et sur le côté, 8 chambres, cuisines, allées de chaque côté, cour, etc. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, et tout droits, voies et privilèges là-dedans y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Magnolia et Laurel, désigné par le No 3 sur un plan dressé par L. Relzenstein, et mesurant après cela 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Thalie par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit terrain est une subdivision des trois terrains désignés par les Nos 2, 3 et 4 du carré d'îlet No 39, sur un plan de Geo T. Dunbar, voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville.

Aussi, le même jour à 2 heures P. M., sur les lieux 422 rue Thalie, tous et chacun des meubles de ménage, d'après l'inventaire sur l'étude.

Conditions de la vente—Pour les meubles et effets mobiliers, comptant sur les lieux; et pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1895 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant

L'acte de vente pardevant H. L. Loomis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23 24—av 7 14 21 à date

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix dans le Cinquième District,

Formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Elisa;

—AUSSI—

La propriété à côté à l'encan.

MARDI, le 2 AVRIL 1895.

Succession de Daniel Sullivan.

No 83,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur, bureau 336 rue Carondelet—MARDI, le 2 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux jugements séparés, l'un rendu et signé le 12 février 1895 et l'autre rendu le 11 février 1895, signé le 15 février 1895, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante décrite, à savoir:

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges, situé dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville, désigné comme lot No 12 de l'îlot No 10, lequel est borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Alix et Elisa, d'après le plan de la propriété de l'entrepôt Brooklyn, dressé par Wm E. Thompson, voyer, le septième jour de mai 1859, déposé en l'étude de Jas. Graham, notaire, pour référence. Le dit lot forme l'encoignure de l'avenue Pacifique et la rue Elisa et mesure 31 pieds 9 pouces 1 ligne de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de façade sur la rue Elisa, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° **Un autre certain lot de terre,** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en face de cette ville, désigné par le No (11) onze, de l'îlot No 10, qui est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Alix et Eliza, conformément à un plan de la Compagnie de l'Entrepôt Brooklyn, duquel ledit lot fait partie, dressé par W. F. Thompson, voyer en date du 7 mars 1859, et déposé en l'étude de Jos Graham, notaire, pour référence. Ledit lot mesure au pied américain, 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Voir plan à la Bourse.

Conditions—Neuf seizièmes de la première propriété décrite seront vendues comptant, le reste sept seizièmes de la seconde propriété, sera vendu avec les conditions suivantes: Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de garanties l'acquéreur assumera toutes les taxes de 1895. La propriété deuxièmement décrite sera vendue comptant et l'acquéreur assumera toutes les taxes de 1895 et dans chaque vente aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robt. P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

27fév—27—mars 3 10 17 24 31—avril 1 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

PLANTATIONS DE VALEUR EN LOUISIANE,

—DANS LES—

PAROISSES NATCHITOCHES

—ET—

ST-MARTIN.

Jeudi, 25 Avril 1895.

PAR CURTIS & WALMSLEY, Wm P. Curtis, encanteur—Bureau (ancien No 9) No 137 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs les successions de D. R. Carroll et femme et als., étant le No 42,642 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Une certaine portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la Paroisse de Natchitoches, Etat de la Louisiane et commençant sur la rive droite de la rivière aux Cannes en descendant, contenant cent acres et arpents plus ou moins, bornée en amont par les terres de Joséphine Dupré, en aval par les terres d'Eluther Brevot, dans le fond par les terres de A. Marinovich, et de face par la rivière aux Cannes, et étant la même propriété acquise par le présent vendeur de M. R. P. Hutson par acte de vente passé pardevant le soussigné George W. Kearney, le 27ème jour de mai 1876.

2° **Une certaine portion de terre,** située dans la paroisse de Natchitoches, Etat de la Louisiane sur Old River, bornée en amont par les terres de Firmain Lattier, appartenant autrefois à feu Louis Cheralier, à l'est par les terres appartenant à Pastor Prudhomme et François Roubien, en aval en au sud par les terres de Clément Rachals, et à l'ouest par Old River, et s'étendant jusqu'aux terres de feu Louis Cheralier, et contenant (500) cinq cents acres plus ou moins. L'intérêt du défendeur G. J. Cheralier, étant environ (43) quarante-trois acres en indivision.

3° **Une plantation** connue comme la terre de V. J. Rachal, faisant face sur la Petite Rivière, borné en amont par les terres de la Veuve De Rousseau, et en aval et dans le fond par L. A. Sola, contenant 188 acres, avec les améliorations qui s'y trouvent.

4° **Premièrement**—Une certaine portion de terre, située dans la paroisse St-Martin, à une distance d'environ trois milles du village de St-Martinville près du Grand Isola (Big Wood), mesurant douze arpents de face sur le ligne du fond des premiers quarante arpents de la rive gauche du Bayou Tèche sur une profondeur de quarante arpents, bornée au nord par les terres

—, au sud par les terres appartenant autrefois à Alexandre Judice, à l'est par les terres appartenant au refois à Louis de Fontenette, et à l'ouest par les terres appartenant autrefois à Ursin Lenormand, et ensemble avec la dite portion de terre, toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées.

Deuxièmement—Une plantation sucrière, située dans la paroisse St-Martin contenant plus de cinq mille arpents de superficie de terre, bornée au nord par les terres de Alexandre De Clouet et par les terres autrefois terres publiques. Les propriétaires actuels sont inconnus; au sud par les terres appartenant autrefois à Edward Simon, les héritiers de J. B. Bellocq, Edmond Le Blanc, Léonard Ransonnet et Nicholas Provost; à l'est par des terres marécageuses, et à l'ouest par le Bayou Tèche, ensemble avec la maison de résidence, la maison du surveillant, la sucrerie, le moulin, la machine à vapeur et appareils, écuries, entrepôts pour le maïs, cases à nègre et toutes les autres bâtisses et améliorations là-dessus érigées et y appartenant, à l'exception de la propriété ci-dessus décrite les suivantes exceptées et spécifiées, désignées par le No 3 sur un plan dressé par L. Relzenstein, et mesurant après cela 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Thalie par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit terrain est une subdivision des trois terrains désignés par les Nos 2, 3 et 4 du carré d'îlet No 39, sur un plan de Geo T. Dunbar, voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville.

Aussi, le même jour à 2 heures P. M., sur les lieux 422 rue Thalie, tous et chacun des meubles de ménage, d'après l'inventaire sur l'étude.

Conditions de la vente—Pour les meubles et effets mobiliers, comptant sur les lieux; et pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1895 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant

L'acte de vente pardevant H. L. Loomis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23 24—av 7 14 21 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE

—DANS LE—

Premier District,

Nos 99 Sud Peters et 83 Fulton entre Lafayette et Girod.

PROPRIETE COTTAGE

Sur le coin Sud-Est des rues St-André et Liberté,

—ET—

Deux lots de terre rue Upperline entre Magazine et Camp,

A L'ENCAN, A CREDIT.

Succession de John Calder.

No 13,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR J. H. O'CONNOR—Alfred C. Green, encanteur—Bureau 334 (ancien No 56) rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 20 mars 1895, il sera vendu, à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 5me District de cette ville, désigné comme lot No 4 de l'îlet No 17, borné par les rues Peters, Alix, Verret et Barthélemy, d'après un plan de D. Hémécourt, le 18 mars 1842; le dit lot mesure, en mesure française, 30 pieds de face rue Peters sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'un cottage à un étage, connu comme le No 69 de la rue Peters, contenant 6 chambres, cuisine, galerie devant, etc., est retiré de la rue, couvert en ardoises.

Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 0/0 du prix comptant au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1895. Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant: W. H. Seymour, Esq., N. P.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

PROCLAMATION.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 12 mars 1895.

Attendu que des notes d'illégalité et de violence ont été commis sur les levées de cette ville en mainte, et comme il y a danger qu'une répétition de pareils actes puisse avoir lieu. Moi, John Fitzpatrick, Maire de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lance par les présentes ceci ma proclamation. Que reconnaissant les droits de tous les citoyens de travailler sous telles conditions qu'il leur convient d'accepter, et sans intervention, et que, selon les vues de la loi tous les citoyens sont égaux, sans égard à leur race ou couleur et ont le droit de demeurer et d'obtenir la protection qui leur est nécessaire dans la poursuite de leurs occupations légitimes et le rassemblement d'un grand nombre de personnes sur la levée, n'étant pas occupé d'affaires excite au crime et à la violence, je fais comme maire de la ville de la Nouvelle-Orléans appel aux citoyens d'aider et assister la force de police de cette ville dans la suppression d'actes de violence et d'intimidation. Je fais de plus appel à tous ceux qui sont rassemblés sur les levées, à moins qu'ils ne soient occupés à y travailler, de partir immédiatement et de se disperser. Je proclame solennellement que la propriété sera protégée, et les citoyens engagés dans un travail légitime seront parmis de poursuivre leurs occupations.

Je proclame de plus que si d'autres actes de violation de la loi sont commis, et contre lesquels la force de police avec l'aide des citoyens respectueux de la loi de cette ville ne pourraient lutter, que le pouvoir de l'Etat, et s'il le faut des Etats-Unis, seront appelés à intervenir.

En témoignage, ma signature et le sceau de la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de mars 1895.

Respectueusement,
JOHN FITZPATRICK,
Maire.

13 mars—13 5f

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI — Vestibuled Day and Night Trains WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Faisant Face au Chemin de Gentilly et au Chemin de la Crête.

Succession de J. H. Doescher et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,577.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro 155) rue Commune—MERCREDI, 10 avril 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, près Commune**, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1895 et signé le 1er mars 1895 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Gentilly, Troisième District de cette ville, désigné par le No 11, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, daté le 10 décembre 1867, et déposé au bureau de A. Dreyfous, notaire en cette ville, sous le No 55, du livre No 1 des plans; d'après le dit plan la dite portion de terre mesure 205 pieds 4 pouces de face au chemin de la Crête, sur une profondeur de 1 arpents 22 toises et 5 pieds ou 2,206 pieds 2 pouces et 6 lignes, en mesure américaine, sur la ligne de côté la séparant du lot No 10, appartenant à la veuve et les héritiers de feu François Grillot, sur une profondeur de 11 arpents 26 toises et 2 pieds ou 2,278 pieds 7 pouces et 2 lignes, en mesure américaine, sur la ligne de côté la séparant du lot No 12 appartenant à Mme veuve Catherine Roll, et une largeur de 198 pieds 3 pouces sur la ligne en mesure américaine, la séparant de la propriété du Louisiana Jockey Club.

2° **Et une portion de terre** aussi désignée sur le dit plan déposé au bureau du dit notaire Dreyfous et située en avant de la propriété ci-dessus décrite et mesure 1 peu près 180 pieds de face sur le Chemin de la Crête, 211 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur le Chemin Gentilly, sur une profondeur sur la ligne qui la sépare de la propriété de Mme Veve Rolle, de 132 pieds 7 pouces et 2 lignes, et courant du Chemin de Gentilly au Chemin de la Crête, et sur une profondeur d'à peu près 116 pieds sur l'autre côté sur la rue Castiglion. Les portions de terre ci-dessus décrites ont été acquises par le dit John Henry Doescher, pendant la communauté qui a existé entre lui et sa femme, Charlotte Hoffman, de Edward Bermudez, par acte spécial pardevant Albert Dreyfous, notaire en cette ville, le 28 février 1872, enregistré dans le C. O. livre 101, folio 143.

Conditions—Comptant, ou un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans sous billets portant hypothèque spéciale, avec 8 0/0 d'intérêt de la date de la vente et toutes les clauses usuelles en pareilles actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour 1895 en sus du prix et déposera 10 0/0 du montant de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mars—6 7 13 20 27—avril 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de